

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
SEANCE DU 26 Juin 2008**

Délibération DB 94- 2008

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

MEMBRES PRESENTS :

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, A. MAHE, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, Y. DREVES, J-G. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	D. CHARLES, J. LE POTTIER, D. CHARLES
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

MEMBRES EXCUSES :

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PLERIN	R. KERDRAON, P. QUEMERE
PLOUFRAGAN	C. ORAIN
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	A. CROCHET, B. LE RUN, J-J. FUAN
TREGUEUX	A. JOUAN,
YFFINIAC	M. BALLAY

MEMBRES ABSENTS

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 63

Nombre de votants : 63

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 26 juin 2008

Délibération DB94-2008

Rapporteur : Monsieur Michel LESAGE

Objet : Modification - Désignation des délégués et CAO

EXPOSE DES MOTIFS

Lors du conseil d'agglomération du 15 mai 2008, vous avez désigné l'ensemble des représentants de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc Armor au sein des commissions internes et des organismes externes.

Cependant, il est nécessaire de procéder à des ajustements, certains organismes ayant modifiés leur composition ou, pour la commission d'appel d'offres, certains élus ne peuvent plus assurer une disponibilité suffisante au regard des exigences de réunion de cette dernière.

Il s'agit donc de procéder aux modifications suivantes :

- Armor Initiatives : suppression du représentant suppléant (Monsieur Michel Kervella avait été désigné sur cette fonction) ;
- Commission Locale de l'Eau : la suppression des suppléants ne concerne pas seulement le collège « élus », mais les trois collèges, dont celui des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations au titre de riverain de la réserve naturelle (Monsieur Jean-Marie Lorant avait été désigné sur cette fonction) ;
- Commission Locale de l'Habitat : dans le collège 4, remplacement de Madame Maryse Raoult par un nouveau représentant, Madame Raoul étant désignée en tant que représentant du Président.
- Commission d'appel d'offres : afin de remplacer un titulaire et deux suppléants (MM. Lair, Blanchard et Bonnin), il convient donc de procéder à nouveau à l'élection de ses membres.

Je vous rappelle que pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, cette Commission est composée des membres suivants :

- le Président de l'établissement ou son représentant désigné par délégation : Président de la Commission ;
- un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement. Par conséquent, pour la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc, le nombre de membres de la Commission d'appel d'offres à élire par l'assemblée est de 5 membres (égal à la composition de la commission de la Ville de Saint-Brieuc). L'élection se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Elections des membres de la CAO au conseil du 15 mai 2008		Proposition de la nouvelle composition	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. René LAIR	1. Marc BOIVIN	1. Jean Luc COLAS	1. Marc BOIVIN
2. Jean-Yves LANOE	2. Albert MAHE	2. Jean Yves LANOE	2. Jacques BLANCHARD
3. Martine HUBERT	3. Jacques BLANCHARD	3. Martine HUBERT	3. Albert MAHE
4. Gilbert ROBERT	4. Roger BONNIN	4. Jean BELLEC	4. Gilbert ROBERT
5. Michel CHEVE	5. Bernard LE RUN	5. Michel CHEVE	5. Bernard LE RUN

Cette désignation s'effectue à main levée à condition que le conseil se prononce préalablement, à l'unanimité, sur cette désignation.

Il est proposé au conseil d'agglomération de :

- **supprimer les fonctions de suppléants au sein d'Armor Initiative et de la Commission Locale de l'eau (collège des riverains),**
- **de remplacement de Madame Raoult au sein du collège 4 de la Commission,**
- **de remplacer trois membres de la commission d'appel d'offres conformément au tableau ci-dessus en réalisant l'ensemble de la commission.**

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 63 Pouvoirs : 0 Total : 63 Exprimés : 63
Voix Pour : 63 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE

- De supprimer les fonctions de suppléants au sein d'Armor Initiative et de la Commission Locale de l'eau (collège des riverains),
- De remplacer Madame Maryse Raoult par un nouveau titulaire, Madame Martine Hubert, au sein de la Commission Locale de l'Habitat, Madame Raoult étant désignée en tant que représentante du Président au sein de cette commission, et de nommer Monsieur Michel Noullez en tant que suppléant au sein de cette commission qui, au regard de la délibération DB 25-2008 du 15 mai 2008 se décompose ainsi pour le collège 4 :

DELEGUES CLAH	
Collège 1 : membres de droit	
1.	Président de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc ou son représentant
2.	Délégué local de l'ANAH
3.	Trésorier Payeur Général ou son représentant
Collège 2 : Membres obligatoires choisis et désignés par le Président de la CABRI-Agglomération	
	Un représentant des locataires (UDAF)
	Un représentant des propriétaires (UNPI)
Collège 3 : Membres choisis et désignés par le Président de la CABRI-Agglomération	
	Une personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social (FNARS)
	Une personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement (ADIL)
Collège 4 : Elus désignés par le conseil d'agglomération	
1.	Martine HUBERT - titulaire
2.	Joël LE BORGNE - suppléant
3.	Marie-Claire DIOURON - titulaire
4.	Michel NOULLEZ - suppléant

- D'élire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres permanente de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc, les membres ci-dessous mentionnés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Jean Luc COLAS	1. Marc BOIVIN
2. Jean Yves LANOE	2. Jacques BLANCHARD
3. Martine HUBERT	3. Albert MAHE
4. Jean BELLEC	4. Gilbert ROBERT
5. Michel CHEVE	5. Bernard LE RUN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

01 JUL 2008

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBY

01 JUL 2008



Le Président,

Michel LESAGE